

## CFA de l'académie de Versailles

# CAP ÉQUIPIER POLYVALENT DE COMMERCE

UFA Ferdinand Buisson - 245 Rue Ferdinand Buisson 95120 Ermont

### OBJECTIFS

Le titulaire du diplôme « CAP Équipier polyvalent du commerce » exerce son activité dans un cadre omnicanal au sein d'une unité commerciale qui distribue des produits et des services. Pour ce faire, il respecte les règles d'hygiène et de sécurité.

Son activité consiste à :

- Assurer la réception et le suivi des commandes et des colis ;
- Contribuer à l'approvisionnement et à la mise en valeur de l'unité commerciale ;
- Accueillir, informer, conseiller et accompagner le client tout au long de son parcours d'achat.

### CONTENU

Compétences professionnelles :

- Recevoir et suivre les commandes
- Mettre en valeur et approvisionner
- Conseiller et accompagner le client dans son parcours d'achat

-

Savoirs :

- Prévention Santé Environnement
- Français et Histoire- Géographie - Enseignement moral et civique
- Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
- Langue vivante étrangère
- Éducation physique et sportive

### PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

### DURÉE

De 400 h

### DATES

Date de début : 01 septembre 2024

Date de fin : 30 juin 2025

### PRÉ-REQUIS

Sur positionnement  
Niveau 3ème de collège.

### NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (ex V)

### VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme  
CAP équipier polyvalent de commerce

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves ponctuelles et Contrôles en cours de formation (CCF)

## POURSUITE D'ACTIVITÉS

Le titulaire du diplôme peut exercer dans tout type d'unité commerciale distribuant des produits et des services.

Les appellations les plus courantes des emplois relevant du commerce sont les suivantes :

- o Employé de libre-service, de grande surface, de rayon
  - o Équipier de vente
  - o Équipier polyvalent
  - o Équipier de caisse
  - o Équipier de commerce
  - o Employé de libre-service caissier, caissier de libre-service, hôte / hôtesse de caisse
  - o Employé de commerce
  - o Vendeur en produits frais commerce de gros ou de détail
  - o Vendeur en alimentation générale
  - o Vendeur en produits utilitaires
  - o Vendeur en prêt-à-porter, en confection.
- Après une expérience professionnelle, le titulaire du diplôme peut évoluer vers des emplois de :
- o Adjoint au responsable de magasin de détail
  - o Adjoint au chef de rayon produits alimentaires
  - o Adjoint au responsable de rayon produits non alimentaires
  - o Adjoint au responsable drive en grande distribution.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Apprentissage uniquement en deuxième année.

[Fiche RNCP 34947](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Affelnet, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

## COÛT

Reste à charge 0 €

## FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO



## DOMAINES PROFESSIONNELS

- Commerce, marketing
- Services commerces proximité

## CONTACT

Mme Nadine Dubois

Mail : [nadine.dubois1@ac-versailles.fr](mailto:nadine.dubois1@ac-versailles.fr)

Tél : 01.34.44.10.90

## RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

[charleen.courtois@ac-versailles.fr](mailto:charleen.courtois@ac-versailles.fr)

## ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.